

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rodez, le 11/08/2022

INTERDICTION TEMPORAIRE DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET DE FEUX D'ARTIFICES

Par arrêté, la préfète de l'Aveyron interdit la tenue de toute manifestation sportive se déroulant en espace naturel, à compter du vendredi 12 août 08 h 00 jusqu'au mardi 16 août 2022 à 08 h 00. Tous les spectacles pyrotechniques et les feux d'artifices sont également interdits en Aveyron sur la même période.

Le département de l'Aveyron est actuellement classé par Météo France

- en vigilance jaune « canicule »
- en risque sévère voire très sévère concernant les incendies

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a été fortement sollicité ces derniers jours par des départs de feux dont un très important, qui a débuté le 8 août 2022 à proximité de la commune de MOSTUEJOULS.

Pour toutes ces raisons, afin d'assurer la sécurité de tous, des mesures d'interdiction ont donc été prises.

Contacts presse Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr